



**commissaire
aux comptes**

Fabrice BAUER

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

SARL A.T.C.

RCS BORDEAUX 837 576 198

SARL au capital de 3 000 Euros

Sise, Immeuble Pont d'Aquitaine 14 Rue Cantelaudette
33310 LORMONT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL A.T.C.
EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE
(L. 223-43)**

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, LE 26 février 2026

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par une décision des associés en date du 01 Septembre 2025 et en application de l'article L.223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Nous avons examiné les comptes annuels de la société au 31 Décembre 2024 et une situation comptable au 30 Septembre 2025. Nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers, conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant le capital social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Toulouse, le 26 février 2026

Fabrice BAUER

Le Commissaire aux comptes.

